



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2023

Session de 2023

Point 12 i) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : calendrier
des conférences et des réunions dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 7 juin 2023

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière ([E/2023/L.15](#))]

2023/9. Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa décision 281 (LXIII) du 4 août 1977, dans laquelle il a décidé d'adopter normalement un cycle biennal de réunions,

Rappelant également sa décision 1988/103 du 5 février 1988, dans laquelle il a invité le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions et à lui soumettre, si nécessaire, des recommandations à ce sujet,

Rappelant en outre sa résolution [2018/30](#) du 24 juillet 2018,

Prenant note de la recommandation du Comité¹,

Ayant à l'esprit qu'une décision finale sur l'organisation de ses travaux à sa session de 2024 devrait être adoptée à la séance d'organisation de ladite session, qui se tiendra le 27 juillet 2023, et notant que le calendrier continuera d'être mis à jour en fonction des décisions que l'Assemblée générale ou lui-même prendront par la suite,

1. *Décide* d'approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025² ;

¹ Voir [E/2023/71](#).

² [E/2023/55](#).



2. *Prie de nouveau* ses organes subsidiaires de fixer les dates de leurs sessions de façon que leurs rapports, recommandations et contributions puissent être publiés suffisamment tôt avant ses débats et réunions, en gardant à l'esprit que son cycle de travail va de juillet à juillet et en tenant compte des règles et pratiques relatives à la mise à disposition de la documentation en amont des réunions ;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa session de 2025, au titre de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », la question subsidiaire intitulée « Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

*25^e séance plénière
7 juin 2023*